



## FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

AVIS

2008-10-30

Rue du Trône, 100  
1050 Bruxelles

---

Vous avez eu un accident du travail.  
Votre conjoint, un parent ou un ami se trouve dans cette situation.  
Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide.

Une assistante sociale du Fonds des accidents du travail est à votre disposition.

**Bruxelles:** F.A.T. Rue du Trône, 100

tél. 02 506 84 92

Le jeudi de 09 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

**Charleroi:** Hôtel de Ville (salle 003 aile Charles II), Place du Manège,

tél. 071 86 10 34

Le lundi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

**Namur:** Hôtel de Ville, Rue de Fer

tél. 081 24 64 64

Le premier mardi du mois de 13 h 30 à 16 h 30

**Notre objectif :**

Vous faire connaître la législation sur les accidents du travail dans le secteur privé (loi du 10 avril 1971).

Vous aider à obtenir la réparation à laquelle vous avez droit.